



Qui peut me traduire ce jugement ?

Par chrisbethune

Bonjour

Voici cette phrase que je ne comprends pas sur un jugement, quelqu'un peut il me decrypter ?

j'ai eu une requete en injonction de payer, signifié, ou j'ai fait opposition

les parties ont ete convoquées je e me suis pas présenté, l'affaire a été renvoyée, et la aucune des parties ne se présente, voila donc a partie qu'il faut me traduire ... :

En conséquence il convient, en application de l'article 1419 du code de procedure civile, de constater l'extinction de l'instance et de rendre non avenue l'ordonnance d'injonction de payer dont il s'agit.

Par ces motifs :

Constate l'extinction de l'instance et rend non avenue l'ordonnance rendue le 9 janvier 2017 portant injonction de payer.

Laisse les dépends a la charge de la SA X (mon adversaire)

Merci d'avance